

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
Du 18 décembre 2019 à 19h00**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TOMBLAINE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé FERON, Maire,

**Etaient présents :**

Adjoints : Jean-Pierre LAURENCY, Christiane DEFAUX, Jean-Claude DUMAS, Denise GUNDELWEIN, Alexandre HUET, Hinde MAGADA,

Conseillers : Serge STRACH, Henri SCHMITZ, Gérard ALBERT, Mireille DAFFARA, Roselyne LEBOEUF, Raymond LAUMONT, Denis HOELTER, Christiane ROL, Brigitte MION, Emmanuel ROSINA, Pierre GRALL, Elsa LAURENCY, Monique BONIN, Mariette KAROTSCH.

**Etaient absents excusés :**

Grégoire RUHLAND donne pouvoir à Hervé FERON  
Jules GODIN donne pouvoir à Jean-Claude DUMAS  
Séréna STEPHAN donne pouvoir à Jean-Pierre LAURENCY  
Johanna JACQUES-SEBASTIEN donne pouvoir à Christiane DEFAUX  
Alexandre AUFFRET donne pouvoir à Monique BONIN  
Anthony RENAUD donne pouvoir à Mariette KAROTSCH  
Nouna SEHILI donne pouvoir à Hinde MAGADA

**Secrétaire de séance** : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Elsa LAURENCY a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

***Avant l'ouverture de la séance***, à l'occasion de la naissance de son fils Liam, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire et Christiane DEFAUX, adjointe au Maire, remettent un cadeau de naissance à Grégory LEGAGNEUR, employé municipal.

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal :

- du bilan du dispositif JASC,
- des nouvelles dispositions mises en place par KEOLIS pour les transports en commun le dimanche sur Tomblaine. KEOLIS sera présent au prochain Conseil Municipal, prévu le 29 Janvier 2020, pour une présentation en début de séance,
- des délibérations mises sur table :
- N°03-12/2019 : Aides financières aux sportifs de haut niveau – règlement d'attribution,
- N°06-12/2019 : Dénomination Clos de la Tuilerie – GFS HABITAT CONSTRUCTION.

**En raison d'une interrogation tardive des banques**, Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion extraordinaire de la Commission Finances pour étudier les trois propositions très intéressantes, ainsi que du choix à l'unanimité de l'offre de la Banque Postale avec un taux de 0,99 %.

La séance est ouverte à 19h35.

**Vote du Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019 :**

Adopté à l'unanimité.

**Délibération n°1-12/2019- DECISION MODIFICATIVE N°05-2019 – BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** la décision modificative n° 05-2019 du Budget Primitif de la Ville telle que détaillée ci-dessous. Les totaux des dépenses et des recettes en section d'investissement et de fonctionnement sont modifiés comme suit :

	BP 2019	DM1-2019	DM2-2019	DM3-2019	DM4-2019	DM5-2019	TOTAL
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
Dépenses	7 657 634,09 €	15 040,00 €	37 380,00 €	171 874,00 €	69 018,00 €	2 760,00 €	7 953 706,09 €
Recettes	7 657 634,09 €	15 040,00 €	37 380,00 €	171 874,00 €	69 018,00 €	2 760,00 €	7 953 706,09 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>							
Dépenses	5 779 090,27 €	4 630,00 €	14 550,00 €	149 762,00 €	326 368,00 €	3 050,00 €	6 277 430,27 €
Recettes	5 779 090,27 €	4 630,00 €	14 550,00 €	149 762,00 €	326 368,00 €	3 050,00 €	6 277 430,27 €

Adopté à l'unanimité.

## Délibération n°2-12/2019- ASSOCIATION CLUB PHOTO-REVERSEMENT SUBVENTION MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le reversement de 900 € correspondant à la subvention municipale 2019 versée à l'association « Club Photo de Tomblaine » en Mai 2019,
- **PRECISE** que ce reversement sera comptabilisé par annulation du mandat cité ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°3-12/2019- AIDES FINANCIERES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dispositif destiné à apporter une aide financière directe aux sportifs de haut niveau locaux, selon les modalités définies par le règlement d'attribution ci-joint,
- **AUTORISE** le maire à signer ledit règlement d'attribution,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 67, article 6745 du budget primitif 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°4-12/2019- CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADE – DEMANDE DE SUBVENTION 21 BD BARBUSSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **OCTROIE** l'aide au projet de ravalement de façade ci-dessus, dans les conditions définies par le règlement d'attribution.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°5-12/2019- CAMPAGNE INCITATIVE DE RAVALEMENT DE FACADES – CONTRAT « IN HOUSE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RECONDUIT** les campagnes en cours, selon les secteurs depuis janvier 2009, décembre 2012 et septembre 2014, sur la base du même règlement d'octroi, pour les mêmes secteurs prévus dans ces campagnes, ce jusqu'au 31 décembre 2020.
- **MAINTIENT** la demande faite à la SPL Grand Nancy Habitat d'étudier et proposer à la Ville de Tomblaine la mise en place d'une campagne obligatoire pour l'immeuble 1 avenue de la République qui n'a pas fait l'objet d'un ravalement avant le 31 décembre 2018.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat « In House » avec la SPL Grand Nancy Habitat pour la période du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020 pour un montant de 3 184.40 € TTC, y compris le volet communication pour la relance de ces campagnes en cours, sur une base de 5 dossiers annuels de demande de subvention, le coût des dossiers supplémentaires étant facturé à 500 € TTC.
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus aux budgets 2019 et 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°6-12/2019 – DENOMINATION CLOS DE LA TUILERIE – GFS HABITAT CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DENOMME** la voie « Clos de la Tuilerie ».
- **VALIDE** le sens de circulation sur cette voie avec entrée côté Boulevard Tolstoï et sortie côté rue Danton selon plan joint.
- **VALIDE** la numérotation tel qu'indiqué sur le plan, qui découle de ce sens de circulation.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°7-12/2019 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION L'ESCABELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mettre à disposition un agent municipal auprès de l'association L'ESCABELLE dans les conditions définies par la convention ci-jointe.

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°8-12/2019 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

### Créations de postes

Ancienne Situation			Nomination	Nouvelle Situation		
Grade	Durée Hebdo	Cat.	Date d'effet	Grade	Durée hebdo	Cat.
Recrutement (Finances)			02.01.2020	1 rédacteur principal 4 <sup>ème</sup> classe	35	B

### Fermetures de postes :

Grade	Date d'effet	Durée Hebdo	Cat.
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	01.02.2019	35	B
Adjoint technique principal 4 <sup>ème</sup> classe	01.03.2019	35	C
Agent de maîtrise principal	05.04.2019	35	C
Adjoint technique	19.04.2019	35	C
Adjoint administratif	01.08.2019	35	C

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2019 chapitre 012 « Charges de Personnel ».

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°9-12/2019 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE - 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable pour l'ouverture des dimanches 5 janvier, 12 janvier, 28 juin, 6 septembre, 1<sup>er</sup> novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°10-12/2019 – MODIFICATION DELIBERATION N°08-11/2019 – CLASSES DE NEIGE 2020

L'encadrement sera composé de personnels municipaux :

- 13 animateurs, dont 4 agents communaux et 9 agents recrutés

- 1 directeur coordinateur (agent communal)

- 1 assistante sanitaire (recrutée)

Et de 4 enseignants.

La rémunération des 9 animateurs recrutés et de l'assistante sanitaire étant fixée par référence à l'indice brut 340 pour la période précitée (soit une estimation individuelle - charges comprises - de 1 616.92€), l'estimation globale sera de 16 169.20€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier la délibération n°08-11/2019 du 5 novembre 2019 tel que défini ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

La séance est levée à 20h35.

La Secrétaire de séance  
Elsa LAURENCY,

